

Réponse de l'UFE à la proposition de la DGEC de faire évoluer la tarification du Registre national CEE

Les commentaires et propositions qui suivent font suite au Comité de pilotage du 17 octobre dernier et de la note « Certificats d'économies d'énergie – Proposition d'évolutions de la tarification du Registre national CEE » transmise par la DGEC le mardi 27 novembre 2018.

Remarque générale :

L'UFE appelle à ce que la gestion du Registre national CEE (RNCEE) soit la plus transparente et la plus performante possible. Néanmoins, les coûts totaux d'acquisition des certificats d'économie d'énergie ont une incidence directe dans le prix final de l'électricité comme cela a été relevé par la Commission de régulation de l'énergie dans sa délibération n° 2018-006 du 11 janvier 2018. La tarification du RNCEE et son évolution ont de facto une incidence sur les consommateurs finals d'électricité. Pour cette raison, l'UFE est vigilante à ce que l'évolution de cette tarification réponde à une réalité opérationnelle de l'exécution de la délégation de service public évoquée tout en maintenant un niveau adéquat dans l'efficacité de sa gestion.

Commentaires sur la proposition de la DGEC :

L'UFE souligne que la note transmise par la DGEC se limite à :

- lister les « travaux non prévus » dans la délégation de service public dont Powernext est titulaire pour la gestion du RNCEE
- présenter la proposition d'évolution de la tarification du RNCEE

En premier lieu, l'UFE considère que, si certaines missions non prévues dans la DSP initiale relèvent de demandes nouvelles émanant des acteurs du dispositif CEE (indice spot par exemple), le nombre de « travaux non prévus » listés par la DGEC révèle un défaut de calibrage de la DSP. Pour cela, il est regrettable que la DGEC fasse porter l'intégralité des coûts du recalibrage de la DSP aux obligés.



Union Française de l'Électricité

En deuxième lieu, l'UFE souligne qu'un élément structurant de la démarche amorcée par la DGEC est manquant : l'évaluation de l'impact de ces « travaux non-prévus » sur le coût global de Powernext pour assurer l'exécution de la DSP au regard des recettes supplémentaires attendues par l'évolution tarifaire proposée. Il n'est pas concevable, au surplus dans le cadre d'une DSP, d'appeler à une évolution de la tarification du Registre sans que soit chiffrée l'évolution des coûts du prestataire et que soit garantie la juste adéquation entre les coûts et les recettes futurs.

Enfin, l'UFE note toutefois que l'élargissement de l'assiette des contributeurs au fonctionnement du registre répond à un plus juste équilibre du financement du registre par l'ensemble des acteurs du dispositifs.

Pour ces raisons, l'UFE :

- **est, en l'état actuel des éléments présentés, défavorable à la proposition d'évolutions de la tarification du registre national CEE faite par la DGEC ;**
- **demande à ce que la DGEC présente une évaluation des coûts supplémentaires supposés et des recettes attendues par Powernext ;**
- **soutient que les coûts supplémentaires éventuels invoqués par la DGEC ne soient pas portés intégralement par les acteurs du dispositif CEE ;**
- **appelle à ce que soit mis en place un REX d'ici à la fin de la DSP pour évaluer le juste équilibre entre les coûts supportés par Powernext et les recettes perçues pour la gestion du Registre. Le cas échéant, la DGEC devra revoir les frais liés au RNCEE.**